

# Tentez votre chance à l'export !



© 2013 Les Echos Publishing

À en croire les dernières prévisions de l'OCDE, la France devrait connaître une légère baisse de son PIB en 2013 et une hausse de 0,8 % l'année suivante. Ces résultats traduisent une certaine amélioration de la situation, mais restent largement insuffisants pour permettre au marché intérieur d'offrir de réelles perspectives de développement. Une situation qui conduit les entreprises de toutes tailles à se battre pour tenir leur place, mais aussi à regarder du côté des pays étrangers pour trouver de nouveaux débouchés. Alors, si vous aussi voulez partir à la conquête de nouveaux territoires, voici quelques pistes à suivre.

---

## Assurance chômage des dirigeants 2013

Si vous êtes chef d'une entreprise individuelle ou mandataire social (P-DG...) et que vous ne bénéficiez pas d'un contrat de travail distinct de votre mandat social, vous pouvez souscrire une assurance chômage auprès de l'Association pour la protection des patrons indépendants (APPI), de la Garantie

sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC), d'April assurances ou de la Cameic. Découvrez les tarifs 2013 d'assurance chômage des chefs d'entreprise et des dirigeants de société.

---

## **Exercer une activité professionnelle à domicile**

Vous envisagez d'installer votre boutique, votre atelier ou votre cabinet dans une partie de votre domicile ? C'est a priori possible à condition toutefois qu'aucune stipulation contractuelle ne s'oppose à l'exercice d'une activité professionnelle dans votre logement. Et que vous obteniez, le cas échéant, une autorisation préalable de votre mairie. Voici la marche à suivre.

---

## **Comment optimiser votre financement ?**

Dans la période économique très incertaine que nous traversons, les entreprises sont souvent confrontées à des difficultés de financement. Il est donc essentiel pour le dirigeant d'avoir parfaitement à l'esprit les différentes formules de financement auxquelles il peut éventuellement recourir. Des financements qui peuvent être de deux ordres : ceux qui proviennent des associés de la société, ou de l'entrepreneur lui-même pour une entreprise individuelle, les

fonds propres ou ceux dont l'origine est extérieure à l'entreprise, qui proviennent essentiellement des organismes financiers.